



Compte Rendu Réunion des bénévoles/Adhérents 5 janvier 2023

Présents : Maryse, Carine, Lô, Sandrine, Michèle, Jocelyne, Gilles, Lilian, Isabelle C, Françoise, Geneviève, Anne, Henri, Michel, Philippe P, Philippe N

Excusés : Philippe D, Véro, Marie, Sylvie, Marie Laure, Christiane, Leslie, Rosita, Sandrine

Retour sur le Vinchô, et la tombola :

Vinchô, le but était qu'on attire du monde : objectif atteint, il y a eu beaucoup de monde.

Coût de nos ingrédients : 125 euros, recette 202 euros => bénéfice de 72 euros
=> à renouveler

C'était très chaleureux, beaucoup de monde, une très bonne ambiance, Plusieurs personnes et familles n'étaient jamais venues auparavant. A renouveler également

Tombola : recette 348,80 : interrogation sur les 80 centimes => Les 20% pour les bénévoles ont pu être appliqués sur l'ensemble des achats d'un bénévole et se répercuter aussi sur le prix de la tombola
175 tickets vendus, c'est tout bénéfice

Les différents process en cours de rédaction :

- Un lutin « accueil des dons » a été créé, il est à l'accueil des dons. Tout le process avec GDR est indiqué de manière très détaillée afin que même une personne qui n'est pas habituée à le faire, puisse le faire sans aide. Il y a tous les abaques.

Il y a également la liste complète des objets pris par « Ecologic »

Ecologic : article loisirs et sport, jouets mais on n'a pas encore les contenants. Ils récupèrent aussi les vélos

Le cahier Ecomobilier, disparaît totalement au profit de GDR

Ecomobilier devenu Ecomaison récupère les jouets durs, qui n'ont pas de piles

- Un lutin va également être fait par Lô pour la caisse

- Les process Tri et valorisation sont en cours également
- Le Récapitulatif des évènements extérieurs avec la check-list sera également à disposition prochainement.

Point financier sur notre année 2022

Un point complet sera fait en AG.

Nous avons fait une très bonne année

Nous avons fait un prévisionnel, en s'emballant un peu. On avait fait une prévision de 32 000 euros ; Nos résultats sont au-delà de 32000.

Meilleur panier moyen de l'année : le 18 nov. avec un panier moyen de 40 euros

Le 19 nov est le jour où nous avons eu le plus d'acheteurs : 47 acheteurs

Nous avons ouvert notre magasin 113 jours sur toute l'année

Les évènements de 2023

Ci-dessous les évènements Récupalys et nationaux répertoriés

Il ne s'agit pas forcément de tout faire, mais nous devons réfléchir à ce qu'on pourrait faire et qui est intéressé ?

Janvier	La nuit du Livre La Galette/Cidre avec Bénévoles
Février	La Chandeleur + Cidre avec Clients
Mars	Semaine de l'ESS (27/03 au 01/04) : Que propose-t-on ? Clean Up Day (19/03) : Que propose-t-on ? Meet Salon Vivre Nature si gratuit pour nous Semaine du Compostage (26/03 au 10/04) Philippe P propose un atelier
Avril	
Mai	Mois du Vélo : Repar Vélo sur le Parking ? Journée mondiale des Abeilles : 20 mai Fête de la Nature (24 au 29/05)
Juin	Fête des Bénévoles : le 11 juin Journée des Fiertés : Magasin en Arc en Ciel ? Journée mondiale de l'Environnement : 05/06 Fête de la Musique + Fête de l'été : 21/06
Juillet	Agita terre : 1 ^{er} Week end du mois Fête de Saiguède : 3 ^e Week end du mois
Septembre	Semaine du Développement Durable : 18/09 au 08/10
Octobre	Courses des 6 collines Octobre Rose Châtaignes/Cidre avec Clients

	Semaine du Goût : 10 au 16/10 Semaine de l'Énergie Durable : date à venir
Novembre	Mois de l'ESS Semaine de la SERD : 3 ^e semaine
Décembre	Journée mondiale du Climat Journée Solidarité Humaine : 20/12 Vin cho et Gaufres

Agitaterre : Il semblerait que cette année, il y aurait une obligation de participer aux 2 jours, sinon pas possible. Cette information reste à vérifier. Si tel était le cas il faudrait voir comment on organise les choses : est ce qu'on laisse nos produits sur place ou non durant la nuit, quelle garantie de la part des organisateurs etc.

Tombola est bien sûre reconduite et débutera à partir du 15 novembre, dès qu'on a des beaux objets, on voit avec l'ô si on les garde pour la tombola.

Point sur le groupe lecture et la nuit de la lecture :

« Les nuits de la lecture » ont été créées en 2017 par le ministère de la culture pour célébrer le plaisir de lire. Cette 7^{eme} édition qui se déroulera du 19 au 23 janvier 2023 se tourne cette année vers des sensations fortes. Elle aura pour thématique « la peur ».

Les nuits de la lecture sont l'occasion de proposer des rencontres dans différents lieux culturels : bibliothèques, écoles, musées, etc. Ceci afin de réaffirmer la place essentielle du livre et de la lecture auprès de tous.

Cette année Récupalys participera à cet évènement et a choisi la date du 20 janvier

A 17h45 pour les enfants à partir de 5 ans : lecture de 2 contes et fabrication d'un objet pour gérer les peurs. Les enfants repartiront avec leur objet confectionné

20h45 : pour les adultes : lecture de 2 ou 3 nouvelles avec un moment convivial à l'issue, afin de permettre des échanges

Anne Goudenhove nous a donné son accord pour signer, ce qui sera un vrai plus pour l'évènement

L'entrée sera gratuite. Le choix a été fait de ne pas faire d'inscription préalable

Le groupe lecture est composé actuellement de 2 bénévoles de Récupalys et 5 personnes non bénévoles, mais intéressées par la lecture.

Il se réunit le mercredi après-midi, moment qui convient pour le mieux pour l'ensemble des participantes. Pour l'instant il est axé sur l'organisation de la nuit de la lecture, mais ensuite, il a pour objectif de créer différentes activités, événements autour de la lecture. C'est un groupe ouvert et tous ceux qui souhaitent venir peuvent le faire

Il est rappelé, que même si ce groupe se réunit le mercredi après-midi, la bibliothèque reste ouverte au public et les bénévoles présents à Récupalys peuvent entrer sans problème.

Les thématiques du magasin pour 2023

Janvier : Blanc + 50% sur les jouets

Février : livres + affaires ski (vêtements et chaussures)

Mars : image et son + jardin

Avril : cuisine, petit électro ménager

Mai : vélo (pour se caler sur le mois du vélo national et permettre à Philippe P de pouvoir avancer)

Juin : camping, plage

Juillet : scolaire

Il est rappelé que « thématique mensuelle » ne veut pas dire systématiquement un rabais. C'est plus une mise en avant de nos différents produits

Frais kilométriques :

La loi donne la possibilité aux bénévoles qui engagent des frais kilométriques liés à leur bénévolat (déplacements pour venir à Récupalys ou bien pour participer à un événement lié à l'activité de Récupalys : exemple vide grenier, marché de Noël etc) de bénéficier d'une réduction fiscale.

Ces frais n'étant pas remboursés par Récupalys sont considérés comme des dons au bénéfice de l'association

L'association lui délivre alors un reçu fiscal, conforme à un modèle fixé réglementairement, attestant du don pour bénéficier de la réduction d'impôt

Pour les bénévoles imposables et qui le souhaitent, un récapitulatif de chaque déplacement, jour par jour doit être fait, avec la date, le lieu de déplacement, le nombre de km, la raison du déplacement.

Voir le modèle ci-dessous

Ce récapitulatif doit être envoyé avant le 15 février à l'adresse mail de Récupalys : recupalys@gmail.com

Team up et décompte des heures

Il est Nécessaire de s'inscrire sur Teamup et sur le cahier, afin de permettre à Sandrine de faire le décompte de nos heures

L'envoi du décompte précis de toutes vos heures effectuées en 2022 doit lui être adressé avant le 15 janvier, Merci de votre compréhension

Le décompte de nos heures permet de démontrer la vitalité de notre association aux décideurs et financeurs. C'est donc très important.

Pour permettre à tous de s'inscrire sur le cahier **Le cahier déménagement à l'accueil des dons, passage obligé de tous les bénévoles quand ils arrivent.**

Affiche Prévention protection du dos

Des affiches ont été imprimées et affichées pour indiquer comment porter des poids lourds.

Les bénévoles sont priés d'en prendre connaissance.

Date de la prochaine AG

La prochaine AG se déroulera 2 février 2023 17h30 à la mairie

Tout le monde (bénévole et adhérent) pourra participer, mais seuls les adhérents à jour de leur cotisation 2022 pourront prendre part aux votes

Attention lors de notre réunion nous avons donné des informations erronées, veuillez-nous en excuser, merci de prendre connaissance des bonnes informations ci-dessous

Ont le droit de voter à l'AG du 2 février 2023 tous les adhérents à jour de leurs cotisations 2022

Pour une AG en février, ce sont tous les adhérents qui ont leur carte d'adhérent de la dernière AG à celle-ci

Donc cotisation 2022

Le renouvellement pour les adhérents 2022 pourra se faire à partir du 2 février après l'AG

A l'AG du 2 février sera déterminé le prix de l'adhésion 2023

On peut à partir de l'AG prendre à n'importe quel moment sa carte d'adhérent jusqu'avant l'AG suivante (ce sera donc bien la 2022) et si on veut continuer il faudra prendre la cotisation 2023 dont le tarif sera déterminé lors de l'AG

Une AG n'est pas une réunion de bénévoles

Il y a des règles pour **une AG Ordinaire** (celle qu'on va faire le 2 février) :

Les adhérents écoutent le rapport d'activités des dirigeants

Ils peuvent poser des questions qui seront transcrites dans le PV de l'AG

Ils votent l'approbation des comptes de l'année passée

Ils donnent quitus aux dirigeants sur leur gestion

Ils nomment les dirigeants

Une AG Ordinaire n'est pas très longue

L'extraordinaire est souvent plus longue

Elle s'occupe des changements de statuts, de dénomination, d'objet, des modalités d'adhésions etc...

Elle est compétente pour les actes importants de l'association sur le plan financier (si on veut prendre un prêt par exemple)

Le jour de l'AG des photos seront faites de chaque bénévole, afin de constituer notre trombinoscope.

Bilou amènera le fond (qui sera identique pour tous) pour la photo

Déclaration de frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole

Bénévole :

Nom, prénom :

.....

Adresse :

.....

.....

Véhicule utilisé :

Marque N° immatriculation :

Je certifie avoir utilisé mon véhicule personnel lors des déplacements dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous et inhérents à ces déplacements.

Je déclare renoncer au remboursement des frais, engagés dans le cadre de mon activité bénévole, au profit de l'association

La présente déclaration est établie en vertu des dispositions de l'article 200 du CGI.

Date	Objet (réunion, intervention, représentation, match, manifestation, etc...)	Lieu, trajet, itinéraire	Distance totale parcourue	Montant des frais engagés
Total des frais engagés sur la période				

Fait à, le201_

Signature